

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du Conseil : 09.08.2008 En exercice 23 Présents 21 Pouvoirs 2

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le 3 septembre, à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric NÉRAUD, Conseiller général - Maire.

Etaient présents : M. NÉRAUD, Maire, M. DOUCHET, Mme GUILLAUME, MM. DE SEQUEIRA, DELION, Mme LAKOMSKI, Maires-adjoints ; Mlle FERNANDES, Mmes DEVAUX, DUFOUR, LENOBLE, MM. HARDY, JULIENNE, Mmes MIGUET, LAVAL, MM. BEUQUE, LOIGEROT, DELPORTE, GILLET, Mme HOUEVILLE, MM. JACQUES, TROJANI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

- M. SABATIER - mandataire : A. DOUCHET
- M. DOUCET - mandataire : Mlle FERNANDES

M. GILLET est élu Secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur NÉRAUD donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2008 qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal réuni en séance extraordinaire aborde le point unique de l'ordre du jour.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une zone d'activités de 17 ha dans le secteur de la Rôderie, il est nécessaire de procéder à une consultation de bureaux d'études pour l'élaboration des dossiers de création et de réalisation d'une ZAC, d'étude d'impact et de loi sur l'eau, en vue de la création de cette ZAC.

Le Conseil, unanime,

- **AUTORISE** le Maire à :

- lancer la consultation pour choisir un bureau d'études pour la réalisation de ces dossiers, selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.
- signer toutes les pièces et documents relatifs à ces dossiers et prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Conseiller général – Maire,

Frédéric NÉRAUD